



Traité Baba Batra

Michna 9 - Chapitre 5

הַשּׁוֹלֵחַ אֶת בְּנוֹ אֶצֶל הַחֲנוּנִי,
וּמֵדַד לוֹ בְּאַסָּר שֶׁמֶן, וְנָתַן לוֹ אֶת הָאַסָּר;
שָׁבַר אֶת הַצְּלוּחִית וְאַבֵּד אֶת הָאַסָּר,
הַחֲנוּנִי חַיִּב.
רַבִּי יְהוּדָה פּוֹטֵר,
שֶׁעַל מִנַּת כֶּן שְׁלָחוֹ.
וּמוֹדִים חֲכָמִים לְרַבִּי יְהוּדָה:
בְּזִמְנָן שֶׁהַצְּלוּחִית בְּיַד הַתִּינוֹק,
וּמֵדַד הַחֲנוּנִי לְתוֹכָהּ,
הַחֲנוּנִי פְטוּר.

Si quelqu'un envoie son fils chez le boutiquier en lui donnant un poundion et que celui-ci lui mesure pour un issar d'huile et lui rend issar, lorsque [l'enfant] casse la bouteille et perd l'issar, le boutiquier est responsable. Rabbi Yehouda le rend quitte du fait que [le père] l'a envoyé dans cette condition. Les Sages reconnaissent avec Rabbi Yehouda qu'à partir du moment où la bouteille était dans la main de l'enfant et que le boutiquier il y a versé la mesure [d'huile], le marchand n'est pas responsable.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions